

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse

**Band:** 28 (1937)

**Artikel:** Valais

**Autor:** Mangisch

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-112482>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Valais.

Depuis le départ de M. Burgener en 1925, quatre conseillers d'Etat se sont succédé à la direction de l'Instruction publique : MM. Walpen, tragiquement décédé ; Escher, chef éphémère mais inoubliable ; le Dr Lorétan, et Pitteloud entré en fonctions le 1<sup>er</sup> mai 1937. Cette instabilité ministérielle contraste avec la continuité remarquable qui règne à l'Intérieur présidé par M. Troillet pendant bientôt vingt-cinq ans. Il est temps, certes, qu'à l'Instruction publique s'institue une certaine fixité de direction, sans laquelle on ne pourra jamais réaliser de progrès durables et sérieux. On a dit ou écrit, quelque part, que le Département de l'instruction publique portait malheur à ses titulaires ; nous espérons, cette fois-ci, que, les rôles étant renversés, c'est le nouveau titulaire qui portera bonheur à son département. Il n'en saurait être autrement pour qui connaît l'optimisme souriant de M. Pitteloud, sa joie au travail, ses éminentes qualités d'homme et de magistrat.

La reconnaissance du pays est acquise à M. le Dr R. Lorétan pour le travail accompli, en dépit des difficultés croissantes, au cours de la période 1933-37. Son nom demeure attaché au couronnement de l'Ecole normale qu'il a réalisé par l'adjonction d'un cours préparatoire ouvert, la première fois, à Pâques 1937. Avec un cycle bien ordonné de quatre années d'études, la formation des maîtres, devenue moins hâtive, gagnera en profondeur et en harmonie. En permettant une fréquentation globale suffisant à l'exploitation de l'internat, l'effectif de chaque classe pourra se réduire au minimum imposé par la redoutable *pléthore du personnel enseignant*. Pléthore génératrice d'âpres compétitions, de rivalités et d'intrigues déplorables, de divisions, de conflits de toute nature avec l'imminence d'un grave danger social.

Les premiers actes du nouveau chef témoignent d'une volonté irréductible d'asséner à la pléthore le coup fatal. Une décision du 1<sup>er</sup> juin 1937 réserve aux Ecoles normales officielles de Brigue et de Sion la formation des candidats à l'enseignement dans les écoles primaires du canton. Au terme de la période transitoire, expirant le 15 mars 1940, seuls les candidats des Ecoles normales cantonales seront admis aux examens prévus pour les brevets d'enseignement. On ne verra plus venir, de pensionnats ou d'instituts privés ou étrangers au canton, des candidats et, surtout, des candidates en nombre presque égal à celui des aspirants officiels ; véritable anomalie qui rend illusoire, inefficace, ridicule et injuste la réduction des admissions aux Ecoles normales offi-

cielles ; anomalie à laquelle nous avions déjà fait allusion dans une de nos précédentes chroniques. De plus, selon les considérants mêmes de la décision, les candidats à l'enseignement recevront une *formation unique et conforme au programme officiel* ; ils auront, dès le début de leurs études, un contact étroit avec les autorités scolaires et leurs futurs collègues ; ils seront, pour tout dire, formés *dans un véritable esprit cantonal* et animés du même désir de collaborer au bien du pays.

Au problème de la pléthore se greffe celui des *institutrices mariées*. Voudrait-on les exclure de l'enseignement ? La loi actuelle ne le permettrait pas, car, en autorisant le Département de l'instruction publique à fixer les conditions spéciales de leur engagement, elle leur reconnaît, par le fait même, le droit d'être engagées. A notre humble avis, il faudrait donc réviser la loi pour interdire l'enseignement aux institutrices mariées. Et alors, ne devrait-on pas tenir compte de certaines situations, plus fréquentes peut-être qu'on ne le pense, où l'institutrice mariée est soutien de famille, par suite du chômage ou de l'invalidité de son conjoint ? D'autre part, comment concilier avec la morale et la liberté individuelle l'alternative qu'on imposerait à une jeune personne, de choisir entre le célibat ou la suppression de son activité professionnelle ? Et de quel droit érigerait-on en principe et en dogme que l'institutrice mariée fait moins bien sa classe que la célibataire ; que celle-ci est moins sollicitée par les préoccupations du dehors : divertissements, sports, œuvres même qu'une épouse ou une mère, par le souci de son ménage ou de sa famille ? Mais n'insistons pas sur ce problème complexe et délicat, entre tous, de l'interdiction de l'enseignement aux institutrices mariées, dans un pays fidèle, comme le nôtre, à l'idéal chrétien, et soucieux de défendre les institutions familiales.

Il est déjà bien difficile de régler et de restreindre les conditions d'engagement des institutrices mariées. Ainsi, une décision départementale du 7 avril 1937 dispose à son article premier que l'institutrice dont le mari touche un traitement annuel global d'au moins 2000 francs (principal et accessoires) ne pourra plus diriger de classe à l'avenir. Comme la notion de traitement est limitative, toute institutrice pourra continuer à enseigner si son mari exerce, dans le commerce ou l'industrie, dans les métiers ou les professions libérales, une activité lucrative indépendante lui rapportant même plus de deux mille francs ! Il n'en sera pas autrement de celle qui possède, ou dont le mari possède, une jolie fortune. Et, d'ailleurs, ces 2000 francs constituent-ils un minimum d'existence suffisant pour le chef de famille établi en ville où il doit payer

un loyer et acheter tout fort cher ? La question sera, sans doute, soumise à un nouvel examen durant la période transitoire ordonnée par circulaire de M. le conseiller d'Etat Pitteloud.

La disposition que nous venons d'analyser tend, de façon manifeste, à supprimer le *cumul de traitements* entre conjoints. Cela est fort louable et, dans le même ordre d'idées, nous saluons la mesure qui interdit à tout instituteur de diriger plus de trois cours complémentaires. Elle coupe net à des abus qui avaient soulevé d'assez vives protestations.

Lutter contre le cumul, restreindre les possibilités d'engagement des institutrices mariées, limiter les entrées à l'Ecole normale et les conditions d'admission aux examens d'Etat, partant, les autorisations d'enseigner, tout cela est fort bien mais ne constitue qu'un aspect du problème, le plus important, sans doute : la restriction de la production, si l'on veut nous passer cette expression tirée de l'Economie. Mais il est un second aspect à envisager : l'ouverture de nouveaux débouchés. A cet égard, un développement de l'Ecole normale des institutrices offrirait d'intéressantes perspectives. Il s'agirait d'y organiser la formation de nos institutrices dans l'enseignement froebélien et dans les branches ménagères, afin d'élargir leurs possibilités d'engagement pour l'éducation des tout petits, dans les écoles ménagères, auprès des familles, comme gouvernantes, etc. C'est une suggestion toute personnelle que nous donnons pour ce qu'elle vaut : elle a, semble-t-il, éveillé quelque intérêt au sein du Comité de la S.I.V.R.

Une modification éventuelle des programmes de l'Ecole normale, en vue d'une orientation plus commerciale, ne nous paraît pas opportune. Nous avons déjà sept Ecoles de commerce à Brigue, à Sierre, à Sion, à Martigny et à St-Maurice, qui déversent annuellement sur le marché du travail un fort contingent de diplômés qu'il faut bien se garder d'accroître ; sinon, en voulant résorber une pléthora, on en créerait ou agraverait une autre. Comme nous le lisons dans un journal valaisan, au moment même où nous écrivons ces lignes, il y a dans notre canton trop d'agriculteurs, trop d'ouvriers, trop de médecins, trop d'avocats, trop d'ingénieurs : il y a pléthora en tout ! En Suisse, quelque trois mille jeunes employés de commerce se trouvent encore sans travail, bien que la demande de main d'œuvre ait augmenté dans toutes les régions du pays. D'ailleurs, l'Ecole normale doit rester une Ecole normale : elle doit maintenir son enseignement général correspondant au degré moyen ou primaire supérieur, sous réserve de donner, à la place de la pédagogie, plus d'importance à la deuxième langue nationale, si jamais on décidait d'y admettre une catégorie d'élèves qui ne se destineraient pas à l'enseignement.

Dans notre siècle d'airain, seuls les énergiques peuvent affronter la vie avec quelque chance de succès. C'est fort à propos que l'autorité compétente a choisi comme sujet pour les *Conférences régionales des instituteurs* : « *L'Ecole pour la vie*. Comment vous y prenez-vous pour rendre l'enseignement pratique au point de vue social et économique ? A cet effet, quelles modifications proposez-vous d'apporter au plan d'études ? »

Comme toujours, les travaux présentés abondaient en idées excellentes ; comme toujours, ils valurent à leurs auteurs d'unanimes félicitations. Telle qu'on l'avait posée, la question ouvrait toutes grandes les portes au concret, à ce qui avait été vu, vécu et expérimenté. Aussi peut-on regretter le caractère un peu théorique ou livresque de quelques compositions.

Le devoir social, a-t-on dit, comporte le dévouement, l'esprit d'apostolat et de charité. Le petit monde de l'école favorise l'apprentissage des vertus, des qualités sociales. L'opinion étant, en partie, dirigée par la parole publique, il faut habituer nos élèves à s'en servir, par une lecture intelligente, d'abord, puis, par la présentation de récits, de comptes rendus et, au degré supérieur, de courtes improvisations devant la classe. Cultivons aussi l'esprit de tolérance indispensable à la paix sociale et qui cadre si bien avec notre idéal helvétique. Efforçons-nous, de toute notre âme, d'attacher nos jeunes paysans à la terre valaisanne, si belle, si riche en produits de choix : légumes, fruits et vins prestigieux. Dans cet ordre d'idées la *Commission cantonale pour la protection de la nature* a publié, dans l'Ecole primaire, une série de leçons aidant les maîtres à faire connaître, aimer et protéger les joyaux de notre pays : tels les articles sur la protection des petits passereaux, la protection des forêts, les maisons du Valais, les villages valaisans, etc. Rendons aussi un sincère hommage au mérite de *M. Louis Delaloye*, chef de service de l'enseignement primaire, pour le beau livre qu'il vient de publier sur *l'Evolution du Vieux Pays*, pays des fruits d'or, terre de contrastes, terre de foi. Cet ouvrage, des plus instructifs, rendra de signalés services à l'homme d'école, par les multiples renseignements qu'il contient sur l'Economie valaisanne et les progrès magnifiques qu'elle a réalisés. Un maître avisé saura tirer parti d'une telle documentation pour rendre plus vivantes, plus concrètes, plus pratiques ses leçons de géographie et d'histoire, particulièrement dans les cours complémentaires.

En ce qui concerne la culture du sens économique, il s'agit, avant tout, de convaincre l'homme de demain de la nécessité absolue du travail et de l'effort personnel, de former sa conscience professionnelle et un certain sens critique qui nous porte à examiner

le pour et le contre des procédés de travail, des moyens et des solutions qui se présentent dans la vie pratique. L'école doit développer les conditions physiques, intellectuelles, morales d'une saine activité économique, par tous les moyens dont elle dispose, notamment par les règles de l'hygiène, la culture physique, l'exercice de l'acuité sensorielle, le goût du travail et de l'épargne, les diverses branches de connaissances, les travaux manuels, etc. Pas plus que pour la culture du sens moral, il n'est besoin ici de modifier les programmes : il ne s'agit point de matières nouvelles — heureusement — mais d'une tendance, d'une orientation, d'un sens éducatif qui trouve son support naturel dans le plan d'études actuel.

Les instituteurs saisirent avec empressement l'occasion que leur en donnaient l'une ou l'autre conférence pour rendre hommage à la belle carrière de *M. Julier*, professeur à l'Ecole normale, qui vient d'achever sa cinquantième année d'enseignement, sans rien perdre de son étonnante verdeur physique et intellectuelle ni de son enthousiasme pour les nobles causes. C'est son secret, et le prodige de sa riche expérience, de communiquer aux élèves-instituteurs, en trois brèves années d'études, une solide connaissance de la langue française, tant au point de vue technique que dans le domaine littéraire. Mais là ne se borne point son dévoûment, car celui qui a été le maître de nos maîtres, entend demeurer, tout le long de leur carrière, leur guide et leur conseiller, leur ami et leur défenseur. Que d'articles fortement pensés ; que d'avis personnels, toujours sollicités, parce qu'on les sait toujours désintéressés, paternels, sûrs et judicieux; que d'interventions énergiques et de discours éloquents M. Julier n'a-t-il pas prodigués pour le succès des intérêts moraux et matériels du personnel enseignant ! Sa participation fidèle, active, vibrante de cordialité aux conférences pédagogiques, principalement à celles de Sion, remplit de joie tous les assistants, et il n'est jamais d'invité ni d'orateur plus chaleureusement acclamé que le vénéré jubilaire. « Continuez, lui dirons-nous avec M. l'instituteur V. Pitteloud, continuez donc votre noble tâche ! Continuez à préparer nos futurs collègues par le vivant enseignement de votre vie toute de devoir et d'abnégation ! Continuez d'entretenir le foyer ardent où le Valais puise ses forces de résistance contre les vagues du matérialisme qui montent sans cesse autour de nous ! Nous vous dirons les espoirs du pays pour demain, et l'élan de reconnaissance qui jaillit du fond du cœur de tout instituteur vers vous, pour vous adresser un éternel merci ! »

L'Ecole primaire adresse également un éternel merci à *Mgr Delaloye* qui a cru devoir donner sa démission, combien regrettable

et combien regrettée, de vice-président de la Commission cantonale de l'enseignement primaire dont il faisait partie depuis sa création en 1907. « Comme inspecteur scolaire du district de Monthey de 1903 à 1920, il a été le guide et, on peut dire, le père de la famille pédagogique de cet arrondissement. Président de la Société valaisanne d'éducation de 1903 à 1920, il a activement contribué aux améliorations progressives des traitements du personnel enseignant. On peut dire sans froisser la modestie de Mgr Delaloye que le personnel enseignant lui est redevable de la Caisse de retraite fondée en 1906. Président de la Commission du début à ce jour, il a fait apporter à cette institution de prévoyance les améliorations que l'on sait : rentes des veuves et des orphelins, rente-invalidité, etc. Il a été le collaborateur actif et intelligent des chefs qui se sont succédé au Département de l'instruction publique. La loi de 1907 sur l'enseignement primaire est en partie son œuvre ; il s'est particulièrement appliqué à rendre son règlement d'application clair et complet. »

De leur côté, les institutrices du Valais romand sont extrêmement reconnaissantes à *M. le chanoine Dr Dévaud* de s'être évadé un jour de ses absorbantes occupations de Recteur magnifique de l'Université de Fribourg, pour assurer, par sa présence et la clarté de ses enseignements, le succès de leur assemblée générale, tenue à Sion, le 1<sup>er</sup> avril 1937.

Ce n'est point seulement l'Ecole pour la vie qu'il faut réaliser, c'est, précise l'éminent pédagogue, l'Ecole en liaison étroite avec le milieu où vit l'enfant, où il devra gagner son pain et accomplir son humaine destinée. Le milieu, point de départ, est aussi un point d'arrivée : il faut partir de la vie vécue par l'enfant pour le conduire aux connaissances, aux tâches, aux adaptations requises par le milieu qu'il habite. L'étude du milieu, qui inspire manifestement nos livres de lecture, s'amplifie à la lumière des nouveaux programmes pour les écoles primaires belges : programme officiel décrété par le Ministère de l'instruction publique, le 13 mai 1936, et programme pour les écoles catholiques édité par le Conseil central de l'Enseignement primaire catholique, dont la première partie seulement a paru en décembre dernier. Passant à l'enseignement de la langue maternelle, M. Dévaud nous fait parcourir les exigences belges, aux trois degrés primaires, pour la lecture, où elles coïncident avec ce qu'il a lui-même demandé dans « Lire, Parler, Rédiger » ; pour l'élocution et pour la rédaction. Il souligne magnifiquement la portée de la langue maternelle : « On n'apprend pas seulement, à l'école, la langue pour comprendre et se faire comprendre, mais pour pouvoir participer à une vie plus haute, la vie proprement civilisée, pour pouvoir se

cultiver soi-même, pour acquérir des idées, se nourrir l'intelligence et le cœur, non pas isolément, mais dans cet ensemble social qui est le milieu d'abord, la civilisation d'une race exprimée par une langue ensuite, et, par elle, au delà, avec l'humanité entière, car, dans le moindre de nos villages, c'est au monde entier, à l'humanité entière que l'on s'intéresse aujourd'hui et dont on vit réellement la vie. »

M. Dévaud venait pour la troisième fois au milieu des institutrices valaisannes, et, chaque fois, elles désirent plus ardemment qu'il revienne et réalise ainsi, dans sa sympathique personnalité, le trait d'union entre l'Université de Fribourg et l'Ecole primaire valaisanne !

Dans l'*enseignement secondaire*, rien de spécial à signaler, hormis les projets de réorganisation et d'économies toujours pendantes devant le Grand Conseil, quand bien même le coût d'un élève est déjà ramené en Valais à un chiffre beaucoup plus bas que dans la presque totalité des cantons et des villes suisses. Au lieu de remettre le Collège de Sion à la Ville, qui recevrait une subvention de l'Etat, il est probable qu'en définitive, l'Etat touchera une allocation de la Ville et gardera son Collège, toujours plus fréquenté, même sans l'internat dont le projet ne paraît pas encore mûr, surtout qu'il se complique du problème de la construction d'une nouvelle Ecole normale.

Dans l'*enseignement professionnel*, par contre, nous assistons à une vraie renaissance, ensuite de l'entrée en vigueur de la loi valaisanne d'exécution sur la formation professionnelle. Il a fallu d'abord composer des classes homogènes, puis confier l'enseignement à des spécialistes éprouvés. Des cours ont ainsi été attribués aux communes de Brigue, de Viège, de Sierre, de Sion, de Martigny, de Bagnes, de St-Maurice et de Monthey qui, pour la plupart, en possédaient déjà. Les professeurs, triés sur le volet, ont été nommés après une mise au concours élargie, suivie d'une rigoureuse élimination et, par surcroît, d'un examen entre les meilleurs candidats. Le choix de la Commission technique a été heureux, conclut le rapport de gestion. Les maîtres ont fait un très bon départ, l'enseignement a pris un caractère vraiment professionnel. Fort bien, car un artisanat capable est, pour le pays, un facteur essentiel de prospérité.

Dr MANGISCH.